

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 14 Mars 2005 portant création du D.I.U PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN REANIMATION NEPHROLOGIQUE modifié par les arrêtés du 22 mai 2006 et du 27 mai 2013,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

**ARRETE**

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.I.U PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN REANIMATION NEPHROLOGIQUE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur RONDEAU Eric (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

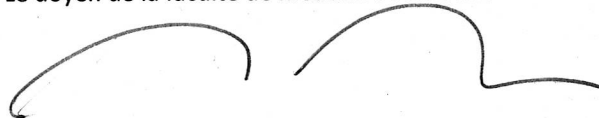
Professeur HERTIG Alexandre (PU-PH)  
Professeur MESNARD Laurent (MCU-PH)  
Docteur RAFAT Cédric (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 20 avril 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU